

Charte d'engagement

ADEPAPE29/Partenaires

Charte éthique affirmée et partagée

Nos associations d'entraide représentent les usagers de la Protection de l'Enfance. Lorsqu'elles accueillent des futurs adhérents futurs aidants ou demandeurs d'aide, elles doivent s'assurer de la qualité de la relation réservée à leurs propres usagers. Les principes énoncés au regard des besoins des personnes les plus démunies seront, s'ils sont appliqués dans leur intégralité, également le gage des bonnes relations entre les membres de l'association et favoriseront l'intégration de tout volontaire dans l'action d'entraide de l'association. C'est en cela qu'il est nécessaire, à l'appui de la longue expérience d'accueil de notre chaîne de solidarité, de définir notre propre charte éthique de l'accueil et de l'entraide.

Celle-ci doit s'imposer tant aux bénévoles de notre mouvement qu'aux salariés de notre réseau.

Principe premier :

La personne accompagnée a les droits fondamentaux suivants :

- le respect de sa parole,
- une écoute attentive de son histoire et de son choix de vie,
- la confidentialité de sa visite et des informations recueillies,
- le respect de sa différence et de sa vie privée,
- la non discrimination de ses origines ethniques et culturelles,
- le respect de ses convictions ou croyances,
- le respect de sa citoyenneté et de sa dignité.

Principe deuxième :

Le respect de la parole est une règle d'or et le fondement du partage de l'information recueillie. L'aidant s'engage à ne collecter et noter que les informations qui pourront être utiles à la résolution des demandes exposées.

Principe troisième :

L'écoute suppose de l'aidant une posture propre à établir une relation de qualité. La personne n'est pas venue nous écouter mais souhaite être entendue dans ce qu'elle a à exprimer. La reconnaissance de sa propre histoire, dans celle confiée par la personne accompagnée, ne doit pas conduire l'aidant à raconter sa propre expérience. le regard, la façon de se présenter, la qualité de l'écoute, les questions posées seront autant d'éléments qui auront une influence positive auprès de la personne accompagnée. Si l'aidant se raconte, il n'écoute plus. Se mettre à la place de l'autre, c'est lui nier sa propre place.

Principe quatrième :

La confidentialité, au delà du principe éthique, est surtout un principe de méthode : accompagner c'est être ouvert à la prise de parole de l'autre, au respect de ses silences qui doivent être entendus comme ultime rempart à la dignité personnelle. C'est au prix de cette acceptation que la réciprocité de l'échange pourra s'établir dans la confiance.

Principe cinquième :

Le parcours personnel de la personne accompagnée, ses choix de vie, ses actes passés peuvent choquer les convictions de l'aidant qui doit faire abstraction des siennes lors de l'entretien d'accueil et donc s'interdire toutes observations morales. Il sera bien temps lorsque le contact sera établi, dans la confiance de revenir sur un partage des valeurs. L'intervention d'entraide est fondée sur la prise en compte des capacités des personnes et non sur leurs déficiences ou leurs carences. La réussite du premier contact est vitale à la poursuite de tout prolongement de l'aide attendue.

Principe sixième :

La personne doit être accompagnée dans l'expression de ses propres choix, elle n'est pas en situation d'être niée dans ses convictions. Elle doit être guidée par des conseils absents de tout jugement de valeur et qui lui paraissent suffisamment efficaces pour être acceptés comme des éléments de résolution du problème qu'elle expose.

Elle doit être reconnue dans sa capacité personnelle à élaborer, sur la base des pistes proposées, les solutions qu'elle n'ose pas imaginer réalisables.

Elle sera ainsi réaffirmée dans l'exercice de sa propre citoyenneté.

Principe septième :

Il convient de ne pas perdre de vue que la personne en situation de demande est fragilisée et dans une place où elle ressentira son interlocuteur bénévole ou salarié (elle ne fera pas la différence) dominateur de l'entretien, détenteur de compétences et de savoir, de pouvoir sur elle-même. Elle sera donc particulièrement attentive à toute expression qui pourrait laisser transparaître du désintérêt, de la désinvolture, de la déconsidération et qu'elle interprétera comme la négation de sa propre dignité.